

Le sous-préfet de Kribi a pris la décision d'interdire le congrès électif du Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN), prévu dans la région du Sud. Cette décision intervient alors que le fondateur du PCRN, Robert Kona, souhaite officiellement reprendre la tête de son parti pour effectuer des réaménagements.

Initialement autorisé par l'autorité administrative, le congrès électif du PCRN a été interdit suite à des "faits nouveaux" présentés lors d'une audience avec le mandataire du parti. Le sous-préfet fait également référence aux dissensions internes du PCRN, qui pourraient compromettre l'ordre public.

Le fondateur du PCRN, Robert Kona, a déposé une plainte auprès de la justice afin d'annuler les décisions du congrès de 2019 qui ont porté Cabral Libii à la présidence du parti. Selon Robert Kona, il y a un manque de communication avec Cabral Libii, et il souhaite retrouver sa position de leader au sein du parti.

En réaction à cette interdiction, le PCRN affirme que des pressions politiques et administratives ont conduit à cette décision. Le parti prend acte de ces manœuvres et souligne l'objectif recherché derrière cette interdiction.

Cette situation met en évidence les tensions politiques et les luttes de pouvoir qui peuvent

survenir au sein des partis politiques camerounais. L'évolution de cette affaire aura des répercussions sur le paysage politique et les dynamiques internes du PCRN.